



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

**Bruxelles Urbanisme et Patrimoine**  
**Direction du Patrimoine Culturel**  
**Monsieur Thierry WAUTERS**  
**Directeur**  
**Mont des Arts, 10-13**  
**B - 1000 BRUXELLES**

Réf. DPC : 2328-0014/27/2018-417 (corr. : M. E. Demelenne)  
Réf. CRMS : AA/KD/WMB30015\_637\_TournaySolvay\_chemins  
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : WATERMAEL-BOITSFORT. Parc Tournay-Solvay. Restauration des chemins du parc.  
**Avis préalable**

En réponse à votre courrier du 17 avril 2019, nous vous communiquons l'avis formulé par notre Assemblée en sa séance du 24 avril 2019.

*De manière générale, la CRMS se réjouit de la future restauration des chemins du parc Tournay-Solvay qui participe au patrimoine naturel majeur de la Région bruxelloise. Elle souligne également la qualité du travail de recherches fourni par le bureau d'étude. L'étude a en effet permis de mettre en avant un état des lieux très précis de la situation existante notamment par rapport aux pentes, aux avaloirs, aux filets d'eaux et aux différents revêtements. La Commission formule une série de remarques et de recommandations sur les orientations de restauration proposées pour les chemins du parc.*

Statut légal

- AGRBC du 18/11/1993 classant comme *site* les Etangs de Boitsfort ;
- AGRBC du 04/09/2002 classant comme *site archéologique* le camp fortifié néolithique de Boitsfort-étangs sis avenue des Deux Montagnes ;
- Le site du parc Tournay-Solvay est repris en zone NATURA 2000 – IA3 depuis 2002.

Historique du dossier

- **L'étude historique** et descriptive réalisée en 2016 avait pour objectif d'étudier, de comprendre, de sauvegarder et de restaurer les liens entre la topographie et la gestion des eaux afin de restaurer ou restituer les chemins dans leurs physionomie paysagère et leur technique d'origine.

- Actuellement, **une demande de permis d'urbanisme** (17/PFU/1697404) est en cours pour la réhabilitation et la restauration du château en vue de son occupation par le Centre de recherches universitaire BEL. Un avis conforme favorable sous conditions a été émis par la CRMS en sa séance du 13 mars 2019.

- En date du 28/02/2017, **un premier comité d'accompagnement** a permis de présenter les objectifs et de définir le cadre de la mission avec :

- o une présentation synthétique de l'étude historique ;
- o la synthèse des travaux entrepris par Bruxelles Environnement depuis 1989 à nos jours ;
- o une présentation de l'étude des constituants des chemins du parc Tournay-Solvay (service pédologique de Belgique 2004) ;
- o la détermination de la période de référence (Jules Buysens 1919) ;
- o un inventaire de la situation existante des chemins (revêtements, pentes, avaloirs, filets d'eau, coupes transversales).

1/5



## COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES

### KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

- En date du 05/07/2018, un **deuxième comité d'accompagnement** a permis de comprendre :
  - o les tracés fédérateurs, la hiérarchie des chemins et des sentiers ;
  - o les tracés et techniques de mise en œuvre (chemins, constituants des chemins, avaloirs, filets d'eau, couche de finition des chemins) ;
  - o les moyens mis à la disposition des gestionnaires du parc ;
  - o l'analyse et les remédiations permettant d'améliorer l'état des chemins en renforçant l'aspect historique du parc.
  
- En date du 11/10/2018, un **troisième comité d'accompagnement** a permis :
  - o de rappeler les analyses réalisées lors du CA02 avec les recherches du fond BuysSENS provenant du CIVA ;
  - o de revenir sur l'analyse pédologique de 2004 sur base de la sélection des revêtements avec l'ensemble du contexte du parc Tournay-Solvay (carte des pentes) ;
  - o une sélection de revêtements de surface stabilisés mécaniquement sans liant (chamotte, brique pilée, schiste rouge, granit rouge) ;
  - o une sélection de revêtements de surface stabilisés avec liant (Komex enrobé à chaud coloré à liant clair, et Hélicol, enrobé à chaud procédé Hélicol).

#### Historique synthétique du parc

Le parc Tournay-Solvay, ouvert au public depuis 1993, a été dessiné en 1904 par l'architecte de jardin Dessart et réaménagé par l'architecte paysagiste Jules BuysSENS entre 1917 et 1924, dans le style paysager et ornemental que nous lui connaissons aujourd'hui, avec de très importants jeux de relief, de perspectives et de lieux plus intimistes. Le château Solvay, détruit par un incendie en 1982 et pour lequel un dossier de restauration est en cours, se situe au centre sur la crête. Le versant opposé est planté d'un verger qui remonte jusqu'au potager emmuré et à la maison du jardinier. Les écuries du château construites par Georges Collin en 1920 ont été restaurées en 1992 pour y accueillir le Centre Régional d'Initiation à l'Ecologie. Construite au début du XX<sup>e</sup> siècle, la villa blanche, abrite la « Fondation européenne pour la sculpture ». De nombreuses variétés d'arbres, d'arbustes et de plantations fleuries, offrent une diversité écologique qui caractérise la composition et ses différentes zones variées et spécifiques : jardin à l'anglaise, pelouse, roseraie, hêtraie, espaces semi-naturels, verger, etc. Cette propriété est considérée comme un des derniers témoins des grandes propriétés bâties au début du XX<sup>e</sup> siècle en lisière de la ville et de la forêt. La période de BuysSENS est arrêtée comme période de référence pour les travaux de restauration.



Plan de la propriété de Madame A. Solvay, située sur la Commune de Bolsfort ; dressé à l'échelle 1/500 par l'architecte sousigné Ch(?) Dessart, Bolsfort, ce 17 juillet, 1904. L. 198cm, h. 104cm, aquarelle sur papier. (Fichier numérique à la bibliothèque René Pechère, Bruxelles).



Monsieur Tournay Solvay à Bolsfort. Avant-projet d'agrandissement du parc et son accès ; échelle : 0,002 p.m. cacheté J. BuysSENS, architecte paysagiste, daté : 3. IV. 1919. L. 134cm, h. 70cm, aquarelle sur papier. (Fichier numérique à la Bibliothèque René Pechère, Bruxelles).

#### Situation existante

L'étude permet de mettre en avant un état des lieux très précis de la situation existante notamment par rapport aux pentes, aux avaloirs, aux filets d'eaux et aux différents revêtements. Cet inventaire met également l'existant en parallèle aux pratiques historiques de mise en œuvre :

- Les avaloirs : l'ensemble des avaloirs sont répartis en 6 catégories dont trois sont d'origine historique, et les trois autres plus contemporaines en fonte. Les trois avaloirs plus anciens sont répartis en deux modèles datant de la période de Dessart (partie du parc non remanié) et le troisième datant de



## COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES

### KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

la période d'intervention de Jules Buysens (tableau récapitulatif et descriptif des 6 avaloirs page 6 sur 17 de la note méthodologique).

- Les filets d'eau : ils sont de trois types : les deux premiers en pavés naturels et en briques sont dominants et fortement utilisés dans les parcs bruxellois ; ceci s'explique pour ceux en briques par la présence de briqueteries sur le territoire bruxellois, principalement le long du chemin de fer, et mis en œuvre à cette époque par Jules Buysens. Le troisième type de filet d'eau est en pavés klinkers donc plats et peu efficaces à la conduite de l'eau. L'ensemble est fortement dégradé par déchaussement dû en partie au passage d'un charroi inadéquat dont des véhicules d'entretien. L'ensemble des avaloirs et filets d'eau est repris sur deux cartes (page 7 du document), une carte des avaloirs et filets d'eau historiques, et l'autre reprenant les avaloirs et filets d'eau contemporains.

- Le réseau d'égouttage : un premier réseau reprend les avaloirs historiques qui sont connectés aux tuyaux de décharge dirigés dans les massifs de plantation ou vers les étangs en contre-bas. Le second réseau est contemporain et mis en place suite au remplacement du revêtement d'origine par des pavés klinkers sur certains secteurs et connecté au réseau situé sur le chemin des Silex. A ce stade, on ne connaît pas la nature et les sections enterrées.

- Les chemins : l'érosion des chemins a entraîné une disparition des profils transversaux bombés. Le niveau du chemin est souvent inférieur à celui du filet d'eau et donc est inefficace. Le raccord du chemin à la pelouse ou au massif de plantation est un point important dans l'esthétique des jardins au XIXe siècle. Toutes ces caractéristiques sont reprises dans la première édition (1879) du traité d'Edouard André (cf. *Traité général de la composition des parcs et jardins de 1879*). A ce jour, en raison de la gestion contemporaine, la disparition des raccords ne peut qu'être constatée.

- Les constituants des chemins : en 2004, le service pédologique a fait une étude sur plusieurs endroits sélectionnés dans le parc afin de déterminer l'ensemble des couches. Cela a donné les résultats suivants : la couche de fondation des chemins est de manière générale composée d'une alternance de couches de sable et de déchets de démolition (brique, carrelage, verre,...) ayant une épaisseur moyenne comprise entre 31 et 66 cm. La couche de finition quant à elle varie entre 5 et 11 cm, et est constituée soit de graviers de briques pilées ou d'un mélange de graviers de briques pilées et de concassé de porphyre et de quartzite. D'après plusieurs investigations et témoignages, la couche de finition originelle serait constituée de concassés de porphyre et de quartzite, de teinte claire. La brique pilée, de teinte rouge, aurait été utilisée plus tardivement lors de diverses rénovations des chemins. Lorsqu'on analyse la représentation graphique des chemins, on constate en effet que sur le plan de Jules Buysens, les chemins sont représentés en clair, de même que dans les archives du fond Buysens sur d'autres projets. Le traité d'Edouard André précise que la meilleure nuance pour les chemins est celle du sable ton jaune roux, le sable blanc étant trop brillant et celui de calcaire mauvais. Sur d'autres éléments iconographiques, on peut également constater que les revêtements sont clairs, comme sur les anciennes photos en noir et blanc, par exemple, où l'hypothèse d'une couleur rouge peut être écartée car elle apparaîtrait en teinte foncée.

- Les usages des chemins : différentes activités sont accueillies dans le parc engendrant des livraisons, des visiteurs, le passage régulier de véhicules légers ou lourds entraînant des dégradations des chemins. Les fortes pentes ne permettent pas l'utilisation de matériels et véhicules lourds, qui nécessite des zones de stockage permettant le ramassage régulier des déchets (abattage d'arbres, curage des étangs,...).

#### Avis de la CRMS sur les propositions d'interventions :

L'objectif de cette étude est d'identifier précisément, sur base de la période de référence (Jules Buysens, 1919), les différentes caractéristiques des chemins (matérielles, historiques, d'usage, ...) et d'en relever précisément les éléments constituants (avaloirs, filets d'eau, revêtements,...) pour procéder à une intervention de restauration dans les règles de l'art.

3/5



## COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES

### KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

*De manière générale, la CRMS félicite la qualité et la méthodologie de l'étude et souscrit aux options de restauration proposées, lesquelles doivent être affinées par la suite, qui s'inscrivent dans une logique de conservation-valorisation du remarquable patrimoine en place. Elle insiste toutefois sur l'importance d'un plan de gestion pour assurer la pérennité du site et des travaux à venir. Elle formule les remarques suivantes poste par poste :*

- Typologie des chemins : « restauration et restitution à l'identique sur base de la période de référence ».

**La CRMS souscrit à ce parti.**

- Filets d'eau et avaloirs : « restauration et restitution à l'identique sur base de la période de référence avec remplacement des éléments contemporains par des éléments historiques, tout en tenant compte des fortes pentes et sans négliger d'augmenter la fréquence ou le nombre d'avaloirs ou de filets d'eau ».

**La CRMS souscrit à ce parti.**

- Gestion des eaux : « restauration et restitution du système de drainage, connections au réseau de décharge, afin de limiter la pression d'eau sur les chemins par des objectifs croisés (techniques paysagères). Sur certains secteurs, les eaux se verront interceptées par le biais de légers fossés d'infiltration avant d'atteindre les chemins ou filets d'eau. Le trop plein des eaux pluviales sera dirigé vers l'étang plutôt que l'égout ». **La CRMS insiste pour que la gestion des eaux soit étudiée et résolue avant d'entamer la restauration des chemins.**

- Profil des chemins : « restitution du profil bombé des chemins ».

**La CRMS souscrit à ce parti.**

- Profils de raccord des chemins au parc : « restituer par élargissement les profils d'intervention par rapport à l'emprise du chemin ».

**La CRMS souscrit à ce parti.**

- Fondations : « restaurer les structures historiques de sous-couches en tenant compte des usages contemporains (évolution du trafic motorisé par les différents usagers ».

**La CRMS insiste pour restreindre au maximum les activités événementielles et les flux qui y sont liés (trafic, livraisons, service, ...) dans les sites classés (et donc de facto les sentiers accessibles au charroi plus lourd). Il s'agit d'espaces verts qui doivent prioritairement rester des endroits de nature et de quiétude. La restauration des structures historiques de sous-couches devra prévaloir et conditionner les usages possibles (et donc autorisés) ou non dans le parc.**

- Couche de finition des chemins : « le revêtement de surface sera sélectionné sur base des critères suivants : gamme chromatique, description et composants du matériau, confort du revêtement pour les usagers, une description technique des caractéristiques, l'entretien, sa durabilité, son coût, ... ». **Le parc a la caractéristique de présenter 21% des cheminements avec une pente de plus de 10%. La Commission est bien consciente de la difficulté de trouver un matériau unique qui pourrait convenir à tous les chemins, y compris ceux aux pentes plus fortes (≥ 10%). Il semble, pour ceux-ci, que même le recours à un revêtement stabilisé avec liant (type Komex mis en œuvre notamment au Parc du Cinquantenaire) ou à un revêtement avec liants enrobés à chaud (utilisés par exemple dans certains parcs tels que Versailles et les Buttes Chaumont) ne puisse être envisagé. Si de manière générale la CRMS recommande des revêtements ouverts naturels et durables dans le temps, elle pourrait, compte tenu de la particularité du terrain accidenté du parc Tournay-Solvay, souscrire exceptionnellement à la pose d'un revêtement différencié de type fermé pour les zones en très forte pente (≥ 10%) pour autant que l'aspect et l'uniformité de la couleur soient assurés pour l'ensemble des chemins ( finition la plus naturelle possible). Elle demande de poursuivre les recherches sur ce volet du dossier.**



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE  
Secrétaire

C. FRISQUE  
Président

c.c. à BUP-DPC : M. E. Demelene ; Mme E. de Sart.